

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

**OBJET :**

**Revalorisation de  
la participation au  
financement de la  
protection sociale  
des agents pour  
le risque  
« complémentaire  
santé »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 24

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
9 Décembre 2020

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
31 décembre 2020

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le **30 DEC. 2020**  
Le Président,



**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>t</sup> absent :** M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à la convention de participation conclue entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et le MNT.

La participation de la communauté de communes « Cœur de Lozère » au financement de la protection sociale pour le risque « complémentaire santé » des agents à hauteur de 20 € par mois (sans que celle-ci ne puisse excéder le montant de cotisation). Les agents fonctionnaire, contractuel, relevant du droit public et privé, adhérents au contrat proposé par la collectivité bénéficient de cette participation.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Monsieur Le Président propose d'augmenter la participation de la collectivité de 5 € la portant à 25 € par mois, afin de contribuer de façon plus importante à la couverture santé de ses agents.

Les modalités d'attribution restent inchangées.

Le Comité Technique a émis un avis favorable sur cette proposition le 10 décembre 2020.

Il est proposé :

- **de FIXER** à 25 € par mois et par agent le montant de la participation employeur;
- **de PREVOIR** les modalités de mise en œuvre suivantes :
  - la participation employeur de 25 € par mois et par agent, plafonnée au montant maximal de sa cotisation, sera versée directement via le bulletin de salaire aux agents bénéficiant du dispositif,
  - le montant de la cotisation « mutuelle » sera prélevé directement sur le salaire, ou à défaut par tout autre moyen,
- **d'INSCRIRE** aux budgets primitifs 2021 et suivants les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

21/12/2020



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Revalorisation de la participation au financement de la protection sociale des agents pour le risque &quot;complémentaire santé&quot;

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2020

---

**Numéro de l'acte :** 6827-2020-205 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 048-244800405-20201216-6827-2020-205-DE

---

**Date de décision :** 16/12/2020

**Acte transmis par :** Frederic POURCHER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.